

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/64  
1er décembre 1999

(99-5290)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Troisième session  
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: français

## TUNISIE

### Déclaration de M. Mondher Zenaïdi Ministre du commerce

Je suis particulièrement heureux de participer aujourd'hui à la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui se tient dans la splendide ville de Seattle et de remercier vivement le gouvernement des États-Unis d'Amérique pour l'accueil et la bonne organisation de cette Conférence ainsi que des efforts entrepris pour en assurer la réussite.

Qu'il me soit permis d'adresser mes félicitations les meilleures à la Présidente de notre Conférence pour son élection à la tête de cette réunion. Ses talents de négociateur et sa connaissance des dossiers examinés sont un gage de réussite.

Notre Conférence se tient à un moment particulièrement important de l'évolution des relations économiques et commerciales mondiales. Elle a une responsabilité importante, celle de définir les contours d'un nouveau cycle de négociations pour un commerce multilatéral plus équitable, répondant aux aspirations de tous les pays Membres et plus particulièrement les pays en développement.

C'est dans ce sens que la mise en œuvre des résultats du Cycle d'Uruguay constitue un sujet prioritaire et doit bénéficier de toute notre attention. La traduction dans les faits des engagements souscrits par tous les participants et en particulier ceux en faveur des pays en développement, tous les pays en développement, est un gage de succès. La concrétisation de la Décision sur la situation des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires par des actions mieux adaptées revêt une importance particulière.

Le prochain cycle devrait être une excellente occasion pour la correction des déséquilibres des accords actuels pour que les pays en développement puissent en tirer des avantages concrets et substantiels qui se traduiront par une accélération du rythme de leur croissance.

Pour cela nous estimons que ce cycle devrait être mené sous le signe du développement et permettre en premier lieu de définir, consolider et adapter à la réalité nouvelle le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement Membres.

Les négociations dans le domaine de l'agriculture et des services devraient répondre aux aspirations de tous dans le respect des dispositions des accords et décisions déjà adoptées et en tenant compte du niveau de développement de chaque pays Membre.

C'est pourquoi nous estimons que ce processus se doit de répondre à nos préoccupations et attentes majeures à savoir la sauvegarde de l'équilibre des droits et obligations en tant que concept de base du système commercial multilatéral.

Nous entendons par cela l'équilibre qui permettra aux pays, comme le mien, d'accélérer sa croissance grâce à l'expansion des exportations et à l'afflux d'investissements directs étrangers, et de répondre aux demandes d'emploi de plus en plus importantes.

Il s'agit là d'une assurance pour une plus grande participation, à la fois agissante et positive, des PED dans le processus de mondialisation et le partage équitable de ses bienfaits.

Elle devrait également constituer l'un des principaux objectifs des activités d'assistance technique de l'Organisation qu'il importe de renforcer et d'intensifier.

Nous apprécions les efforts fournis dans ce sens par le Secrétariat de l'OMC, la CNUCED et le CCI et le volontariat de certains pays, mais faut-il rappeler que l'assistance technique est un élément important dans la balance des droits et obligations des pays Membres et devra avoir un contenu beaucoup plus substantiel et adapté aux besoins réels des parties concernées.

Dans ce même contexte, nous estimons qu'il convient d'encourager et faciliter le processus d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce en s'abstenant d'exiger des pays candidats des engagements peu compatibles avec leur niveau de développement.

Le Président BEN ALI a estimé, dans un discours prononcé récemment, qu'il est réellement préoccupant qu'en cette étape où l'humanité se trouve au seuil d'un nouveau millénaire et où elle a accompli, pendant les 50 dernières années, plus de progrès qu'elle n'en a réalisé pendant les millénaires précédents, l'écart ne cesse de se creuser entre les pays avec l'aggravation continue de la misère dans bien des régions du monde; il s'agit là de l'un des plus grands défis auquel se trouve confrontée aujourd'hui la conscience universelle.

Le développement durable qui assure la croissance, tout en préservant l'environnement et garantissant l'avenir des générations futures, se doit de s'atteler également à éradiquer la pauvreté et à éliminer toutes les formes de marginalisation et à augmenter les capacités des pays en développement dans leurs efforts de lutte contre les fléaux qui attaquent notre environnement.

C'est en assurant une plus grande ouverture de l'OMC sur la société civile et une plus grande transparence de ses procédures que toutes les parties concernées sauront mettre ensemble les bases d'un commerce plus équitable et plus humain.

La mobilisation de l'opinion publique internationale et cette présence massive des médias et des organisations non gouvernementales traduisent le rôle grandissant de l'Organisation mondiale du commerce et accroissent la responsabilité que nous avons tous de sortir de cette réunion avec des décisions à la mesure des attentes et des défis.

Dans cette même démarche, la cohérence entre les politiques commerciales, financières et monétaires mérite d'être examinée avec le plus grand soin; la Tunisie a eu l'honneur d'être parmi les premiers pays à demander, sur recommandation des pays africains réunis à Tunis en 1994, à cette organisation de s'occuper de cette question. La crise qui a secoué il y a deux ans beaucoup de pays en développement a démontré la nécessité d'une action vigilante et rigoureuse en la matière.

Mon pays a toujours mis en exergue les vertus du dialogue et les qualités de la concertation mutuelle. La participation effective de tous les pays Membres à l'élaboration des règles du système commercial multilatéral et à la rédaction des accords procède de cette même démarche.

Nous sommes avant tout soucieux de renforcer cette concertation et de poursuivre nos travaux sur la base du consensus, règle fondamentale de l'action de l'Organisation mondiale du commerce, et elle doit continuer à régir les travaux à entreprendre lors des prochaines négociations et l'examen des nouveaux thèmes. La coopération de tous les pays Membres développés et en développement est nécessaire pour assurer la réussite de ces négociations et le renforcement du rôle du commerce en tant que moteur du développement.

---